

**CONCOURS SUR TITRES  
DE PUERICULTRICE TERRITORIALE**

**SESSION 2008**

**REDACTION D'UN RAPPORT A PARTIR D'UN DOSSIER PORTANT SUR UNE  
SITUATION EN RELATION AVEC LES MISSIONS DU CADRE D'EMPLOIS CONCERNE  
ET NOTAMMENT LA DEONTOLOGIE DE LA PROFESSION**

**Durée : 3 heures**

**Coefficient : 1**

Vous êtes puéricultrice territoriale, responsable d'une structure d'accueil collectif municipal dans la commune de X. Afin de préparer une rencontre avec les responsables du service de l'aide sociale, le maire vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur le rôle des structures d'accueil auprès des familles en difficulté sociale.

**Document 1 :** « L'accueil des familles en grande difficulté sociale » - EJE n°5 - Juin/Juillet 2007 - 3 pages

**Document 2 :** « Conditions de vie défavorisées et développement des jeunes enfants » - Le Furet n°52, printemps 2007 - 2 pages

**Document 3 :** « La mission de prévention des lieux d'accueil Petite Enfance » - Métiers de la petite enfance n°129 - Mai 2007 - 8 pages

**Document 4 :** « Accueillir la diversité » - Le journal des Professionnels de l'Enfance - Novembre/Décembre 2007 - 3 pages

**Document 5 :** « Des outils de diagnostic pour construire le projet social » - EJE n°5 - Juin/Juillet 2007 - 2 pages

**Document 6 :** « La littérature-jeunesse, un outil de lien social » - Revue des initiatives n°1 - 5 pages

**Ce dossier contient 24 pages, y compris celle-ci.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**

↪ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**

↪ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.  
Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**